

La Gazette des Autorités

Hiver 2009, numéro 20

EDITORIAL

C'est génial, extraordinaire, fantastique, exceptionnel et grandiose. Quelle classe, quel génie, quel talent et quelle vision du jeu. Ces qualificatifs, et beaucoup d'autres, ont pu être entendus pendant le Championnat du monde de football des M17, lorsqu'il était question du No 10 de l'équipe suisse, c'est-à-dire du pranginois Nassim Ben Khalifa.

Le dimanche soir 22 novembre 2009, il n'était pas nécessaire de regarder la télévision, ni d'écouter la radio ou de lire les journaux pour admirer ce numéro 10, car ce soir-là, Nassim Ben Khalifa était parmi nous, à nos côtés, en présence de son copain et capitaine de l'équipe des M17, Frédéric Veseli. J'ai donc eu l'honneur, le privilège et la joie de les recevoir dans la Maison de Commune, avec mes collègues de la Municipalité. J'ai aussi pu le remercier d'avoir accepté notre invitation, sa présence nous honorant très profondément. Plus de 300 personnes sont venues l'acclamer, le féliciter, le photographier ou lui demander un autographe.

Certes, le football est un jeu collectif. Nassim a contribué très largement à ce succès et ce n'est pas par hasard qu'il a marqué 4 buts et qu'il a reçu le prix du 2^{ème} meilleur joueur du tournoi. Lui et ses camarades ont, tout au long de cette compétition, démontré leurs énormes qualités et l'essentiel dans le jeu d'équipe, à savoir la solidarité, le respect mu-

tuel, la complicité et le fair-play. Ce titre de Champion du monde a émerveillé, j'en suis persuadé, énormément de personnes et fait rêver beaucoup de jeunes qui aiment ce sport magnifique. Nassim est un sportif exemplaire par son esprit, son engagement, son intégration, sa tolérance, sa générosité et, de ce fait, il est, malgré son jeune âge, un ambassadeur connu et reconnu pour le football et pour le sport en général. Comme toutes les personnes présentes ce jour-là, je suis fier de notre pranginois, fier de Nassim Ben Khalifa.



Alexis Voelin/La Côte

Pour témoigner d'une manière tangible notre reconnaissance et notre sympathie, la Municipalité lui a remis un présent qui lui permettra de partager sa joie et son bonheur avec ses parents, qui méritent aussi d'être associés à cet événement et à son succès, car, à mon avis, l'ambiance familiale et la complicité entre parents et jeune sportif contribuent très largement à la possibilité de s'épanouir harmonieusement.

Pour terminer, je me fais un plaisir de relever que son club actuel, le Grasshopper Club de Zürich, porte les mêmes couleurs que le FC Prangins-Sport, qui l'a vu débiter, et où il a eu l'opportunité d'être entraîné par son papa. Je lui souhaite donc une longue et fructueuse carrière, en espérant que tout se déroulera pour le mieux.

Hans-Rudolf Kappeler, Syndic



AZ, novembre 2009

La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch
www.prangins.ch

INFORMATIONS OFFICIELLES

Des médailles pour les chiens

Dès 2010, le meilleur ami de l'homme devra porter une médaille.

Cet insigne sera délivré gratuitement par l'administration communale. Le propriétaire de chien devra toutefois pouvoir attester, que lui-même et son compagnon à quatre pattes, ont suivi les cours de formation obligatoire.



Les propriétaires de chien seront avisés très prochainement de la marche à suivre.

Le service de police se tient bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce propos.

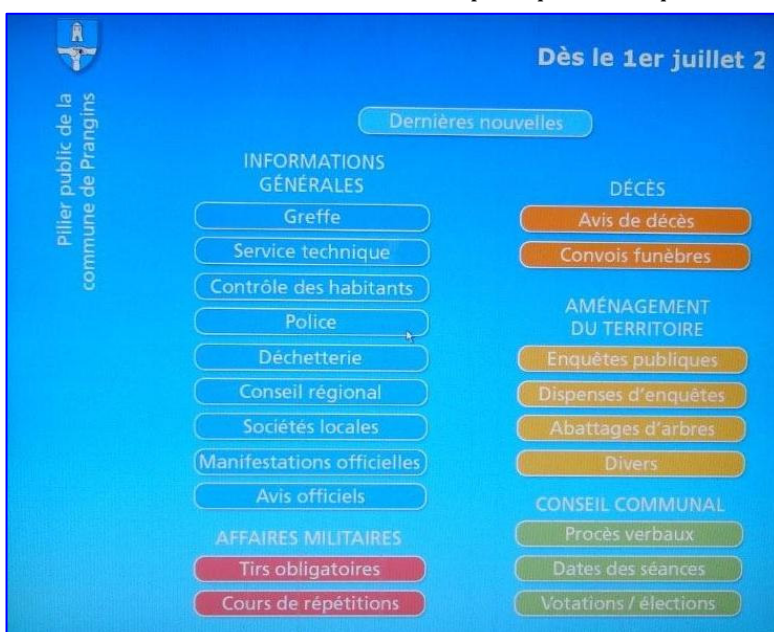
**Patrick Pernoux, Brigadier
Service de police de Prangins**

Un pilier public informatisé

Depuis le mois de mai 2008, notre commune est équipée d'un pilier public informatisé. En effet, la Commune est la première de Suisse à faire le pas et à s'équiper d'un tel outil. Une borne se trouvant devant le bureau de Police (à gauche de l'ancien pilier public) remplace désormais le panneau d'affichage traditionnel. Cet équipement est du même type que les distributeurs de billets de gare.

Le fonctionnement du nouveau pilier est assez simple. Il vous suffit de toucher l'onglet désiré sur l'écran tactile, à savoir Greffe, Contrôle des habitants, Police, Enquê-

tes publiques. Lorsque vous vous trouvez dans le



département souhaité, vous pouvez vous «promener» en tournant les pages à l'aide des petites flèches se trouvant en bas à droite de l'écran.

Si vous rencontrez des problèmes ou avez d'éventuelles questions en surfant sur la borne, les collaboratrices du Contrôle des Habitants se tiennent bien volontiers à votre disposition !

**François Petermann, Sergent
Responsable du pilier public**

Ouverture d'un centre pour les passeports biométriques

Suite à la votation fédérale du 17 mai dernier, le canton de Vaud ouvrira un centre pour l'établissement des passeports biométriques tourné vers l'usager. Il prendra place à Lausanne. En vertu des accords de Schengen, il devra être opérationnel le 1er mars 2010. Horaires d'ouvertures très larges et utilisation de la cyberadministration offriront une excellente qualité de service aux futurs usagers.

Ce centre délivrera essentiellement les passeports biométriques aux citoyens suisses. Ces derniers n'auront à y effectuer qu'un seul déplacement pour l'établissement d'un document dont la



validité sera de dix ans. Seront également concernées les personnes étrangères vivant dans le canton, ressortissant des états tiers, à qui les autorisations de séjour et d'établissement seront délivrées sous forme d'une carte biométrique.

Seules les cartes d'identité continueront à être délivrées par les communes.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter les collaboratrices du Contrôle des Habitants de Prangins au 022/994.31.20.

**Ginette Lamon Pellaton
Contrôle des Habitants**

Bicyclettes retrouvées

La Police municipale a récupéré un certain nombre de vélos sur le territoire de la Commune de Prangins. Ces cycles sont entreposés dans les locaux communaux.

Les personnes qui ont perdu ou à qui un engin a été dérobé peuvent prendre contact avec



la Police de Prangins, pour s'informer s'il peut s'agir de leur bien.

Pour ce faire, appelez le numéro 022/994.31.19

Le service de police de Prangins

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Culture

La Commission Culturelle a établi son programme pour l'année 2010. Ce ne sont pas moins de huit dates qui vous sont proposées, avec une grande variété au sein de la programmation.

Les festivités commenceront les 15 et 16 janvier avec la projection du film "Les Faiseurs de Prangins" suivie d'un bal ginguette le vendredi et d'une disco "années 80" le samedi. Le 27 février sera Jazz, avec une soirée sous la houlette de Thomas Winteler.

Le printemps sera festif les 7 et/ou 8 mai à l'occasion des 10 ans d'existence du Centre communal Les Morettes. L'été aura la couleur de la jeunesse, les 25 et/ou 26 juin, avec des groupes locaux et plus. L'automne verra, le 25 septembre, le traditionnel spectacle pour les enfants. L'hiver arrivé, un peu d'humour, le 11 décembre avec "Les chasseurs en exil" nous réchauffera le cœur.

**Violetta Seematter, Municipale
Responsable de la Commission culturelle**

Mobilité

La Municipalité de Prangins, s'est dotée d'une Commission consultative de la Mobilité, présidée par M. Daniel Friedli, conseiller communal et président de l'ATE.

Cette commission a pu prendre connaissance de différents dossiers que la Municipalité proposera au législatif, par le biais de préavis, en 2010. Par exemple, la sécurisation de la route de l'Etraz et de la route de Bénex. Mais aussi des dossiers tels qu'une passerelle qui relierait, depuis le Pont de la Redoute, Prangins à la Gare de Nyon, afin que piétons et cyclistes puissent cohabiter, ou encore, un cheminement

piétonnier et cycliste le long de la Promenthouse entre Gland et Prangins. La commission a également été très satisfaite que le Conseil Communal ait accepté le préavis de la Municipalité concernant la planification pour des zones à vitesse modérée.

Il est vrai que tous ces dossiers prennent du temps à être concrétisés, car nous sommes dépendants des décisions du Canton. La Municipalité est très attentive et soucieuse au sujet des problématiques de la mobilité douce.

**Violetta Seematter, Municipale
Responsable de la Commission de la mobilité**

Aménagements dans le parc du Château de Prangins

Des tas de gravier, des pelleteuses, du bruit cet hiver autour du Château de Prangins, pourquoi ? Plusieurs transformations dans le parc et dans la cour du château sont actuellement en cours, sous la conduite de l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Le musée et la Commune de Prangins ont été associés à ce projet qui met l'utilisateur au centre

des réflexions. Les aménagements comprendront entre autres la pose de gradins dans le parc, un meilleur éclairage de l'allée centrale et un cheminement facilité sur les pavés. Y seront ajoutées quelques interventions paysagères, notamment une charmille sur la terrasse du café. Les travaux seront achevés d'ici le printemps 2010.



Le parc et ses futurs gradins (photomontage) © Musée national suisse et Paysagegestion SA

Places d'amarrage au Port des Abériaux : mode d'emploi

Plus d'un pranginois, amateur des joies de la navigation, espère avoir un jour une place au port des Abériaux. Hélas, pour que ce rêve se réalise, il faut s'armer de patience, parfois durant plusieurs années, car bien que le port abrite plus de 450 bateaux, nombreux sont ceux qui désirent obtenir une place d'amarrage !

Alors que faire pour que ce rêve devienne réalité ? Première étape : s'inscrire sur une liste d'attente au Greffe Municipal. Attention, comme il existe 13 différentes catégories de places, divisées selon la longueur et la largeur des bateaux, il existe 13 différentes listes. Il est donc impératif de déterminer précisément quelle taille de bateau on désire acquérir dans le futur, afin de bien choisir sa catégorie; en effet le bateau doit correspondre précisément à la place demandée et, si l'on change de liste d'attente en cours de route, c'est le retour à la case départ !

Ensuite, le délai d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage varie en fonction de différents facteurs, soit, entre autres :

- La taille du bateau que l'on désire, car le nombre de places d'amarrage dans chacune des catégories varie de 5 à 72, et les mouvements, dans chaque catégorie, diffèrent.
- Du nombre de personnes qui sont déjà sur la liste d'attente et, parmi elles, du nombre de pranginois, car ceux-ci sont prioritaires.
- De l'assiduité des personnes sur la liste d'attente. En effet, pour conserver son inscription sur la liste, il faut renouveler sa demande chaque année du 1er novembre au 31 décembre.

RAPPEL !

Si vous êtes déjà sur une liste d'attente pour une place d'amarrage, n'oubliez pas de renouveler votre demande d'ici le 31 décembre 2009, afin de conserver votre inscription sur la liste !

Pour ce faire il vous suffit d'envoyer un courrier postal au greffe ou un courriel à : greffe@prangins.ch

- Des changements de bateaux de personnes étant déjà au bénéfice d'une place d'amarrage, car celles-ci sont prioritaires en cas de changement de catégorie de place.

La Municipalité attribue, dans les premiers mois de chaque année, les places qui se sont libérées, et ceci avec l'aide technique de Michel Groux, le garde-port des Abériaux.



De gauche à droite: Michel Groux, Dominique-Ella Christin et Roland Bersier

Roland Bersier, secrétaire de l'administration portuaire, est à votre disposition au Greffe communal pour vous guider dans la procédure d'inscription. Pour ceux d'entre vous qui sont déjà inscrits sur une des listes d'attente, il pourra également vous indiquer et vous expliquer votre position sur celle-ci.

Michel Groux, garde-port, vous communiquera, le jour où vous obtiendrez une place d'amarrage, de bien précieuses informations au sujet du port, de ses procédures, de son règlement, de l'hivernage, de l'amarrage et surtout des joies de la navigation !

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous et ... bon vent !

**Dominique-Ella Christin, Municipale
Responsable du Port des Abériaux**

INFORMATIONS:

Roland Bersier,
Greffe communal, La Place,
022.994.31.13 ou
greffe@prangins.ch

Michel Groux, Garde-Port,
Port des Abériaux,
022.361.58.31 ou
port@prangins.ch

COMBIEN COÛTE UNE PLACE D'AMARRAGE ?

Les frais de location d'une place d'amarrage, pour les pranginois, s'élèvent, selon la catégorie, à environ Frs. 350.-- à Frs. 1550.-- par année.

QUARTIER DE L'AUBERGE

Des nouvelles du Comité de pilotage

Rénovation de l'Auberge communale



Transformation de l'Auberge communale : un OUI déterminé de la part du Conseil communal !



Ce mardi d'octobre 2009, l'Assemblée du Conseil Communal a accepté, par 49 oui et une abstention, le crédit de transformation de notre Auberge communale. Dans son préavis, la Municipalité demandait un montant de Frs. 2'800'000.-- : les membres du Conseil ont amendé cette somme à la hausse. En effet, des frais annexes devaient faire l'objet d'un préavis complémentaire en décembre, mais, ces dépenses supplémentaires, à la demande des Conseillers, ont été intégrées au préavis principal, ce qui porte la somme totale à trois millions.

C'est donc avec une très grande satisfaction que la Municipalité a pris acte de la volonté, quasi unanime du Conseil communal, d'aller de l'avant. Ce projet, ambitieux, est à la mesure du contexte dans lequel il s'inscrit, soit la réhabilitation du quartier de l'Auberge dans son ensemble.

Les travaux, si tout se passe comme prévu, devraient démarrer début 2010 par la démolition de l'ancienne Salle communale : une opération qui ne passera pas inaperçue puisqu'elle dévoilera les trois bâtiments, vétustes, à l'arrière. L'aménagement du sous-sol de l'Auberge et son extension, seront entrepris dans cette phase et pourront occasionner quelques problèmes de trafic momentanés. La durée des travaux est estimée – de manière optimiste – à 12 mois. Un arrangement a été trouvé avec le tenancier de l'Auberge qui ne pourra pas maintenir son exploi-

tation durant cette période.

De nombreuses analyses et discussions, des avis d'experts et des négociations ont ponctué la mise sur pied de ce projet. L'Auberge communale, chère à chaque pranginoise et pranginois, va changer de peau. Sa mue va faire appel à la patience des habitants et à beaucoup d'implication de la part des Autorités. Cette transformation peut être envisagée à ce jour grâce, également, à la compréhension et à l'enthousiasme de M. Gérard Nicod et son épouse qui ont su accorder leur confiance à la Municipalité. M. Nicod a participé à l'élaboration des plans et se dit très motivé à reprendre, par la suite, ses activités d'aubergiste avec un outil remis à neuf !

Trente ans après sa dernière rénovation, c'est donc une page qui se tourne pour notre Auberge! La lecture de la nouvelle page sera certainement différente de la précédente, mais elle fera, à coup sûr, partie du même récit !



**Martine Baud, Municipale
Responsable de l'aménagement
du quartier de l'Auberge**

Préavis déposé au Bureau du Conseil communal

Préavis No 55/09 « Budget 2010 ». La Municipalité présentera, lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre prochain, un budget déficitaire de Fr. 634'258.-- et une marge d'autofinancement

négligé de Fr. 370'000.--. Néanmoins, un excellent exercice 2008 a permis de provisionner des fonds pour faire le pont entre 2009 et 2010.

MEMOIRES D'ARCHIVES

Le Four communal 2ème partie

Dans la précédente Gazette, nous avons vu que les Autorités ont décidé d'implanter le four communal au milieu de la Place, pour prévenir toute opposition et contestes de la part des voisins. La construction commence le 20 juin 1803.

Il s'agit maintenant de trouver l'artisan qui sera chargé de la marche du four, une fois les travaux achevés. A l'époque, on ne parle pas d'un boulanger, mais d'un *fournier*. Le choix est fait en mise publique et les conditions de locations sont fixées au début août 1803 :

Assemblée générale du 7^{ème} août 1803

Conditions pour le four

1. La régie fera miser au plus offrant et dernier enchérisseur le four et tout le bâtiment pour six années, et si l'une des parties n'est pas contente au bout de trois années, elle pourra rompre moyennant l'avertissement de trois mois avant les trois ans expirés.

2. La mise se fera le 20 août prochain pour y entrer et commencer à faire au four le 1^{er} octobre prochain, et les trois mois de cette dite année seront compris dans les douze mois de l'année prochaine qui ne feront qu'une année.

3. Le terme du paiement se fera chaque année, la moitié à la St Jean, et l'autre moitié au 31 décembre, au moyen de quoi la rente se trouvera soldée en entier avec l'année expirée.

4. Les deux derniers miseurs seront tenus à leur mise, et la Régie choisira celui des deux qu'elle trouvera convenable en déclarant de suite pour qui la mise est échue.

5. Celui à qui le four sera expédié fournira bonnes et suffisantes cautions, de même que des certificats de bonne conduite.

6. Le rapport de la mise se payera comptant.

7. La Régie accorde au dit fournier pour les trois premières années de pouvoir disposer de tout le bois en broussaille de la tatte d'Enfer appartenant à la Com-

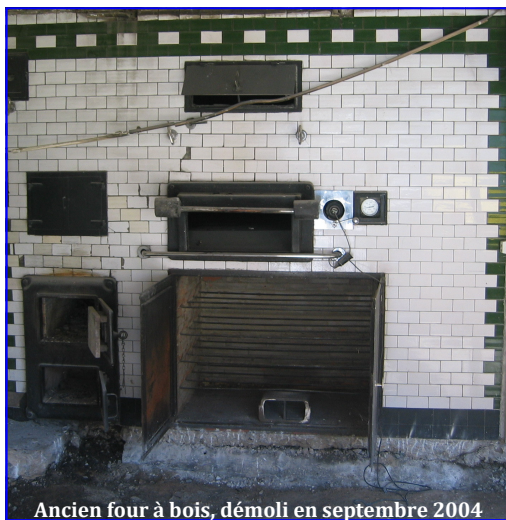
mune, sans rien toucher aux plantes de chênes et de pins.

8. Les particuliers qui cuiront leur pain au dit four payeront le fournier en argent, à raison de quatre batz par cent livres de pain, et si quelques particuliers désiraient de payer en pâte ou en pain, ils pourront le faire avec l'agrément du fournier s'ils peuvent convenir ensemble à l'appréciation qu'ils pourront en faire.

9. Le fournier pourra disposer du four pour cuire le pain et sécher le fruit.

10. Le fournier sera tenu de répondre des dégâts qui pourraient se faire au bâtiment du dit four s'il est prouvé être de sa part.

11. Le fournier ne laissera sortir aucune braise allumée, il est chargé d'y veiller particulièrement.



Ancien four à bois, démoli en septembre 2004

Approuvé par la nouvelle Municipalité dans son assemblée du 19 août 1803

Le 20 août 1803, la mise aux enchères du four est remportée par le sieur Gabriel Bryand pour la somme de septante quatre francs; Gabriel Bryand devient le premier fournier.

Le 11 septembre 1803, la Commune lui donne le bois nécessaire :

Le four de la Commune étant à peu près fini et la Commune devant fournir le bois pour sécher et éprouver le dit four, il a

été convenu avec le fournier, le Sieur G. Bryand, qu'il lui serait accordé quatre voyages de pins sous les conditions qu'il sera coupé et amené à ses frais, lequel bois sera marqué aux bois communs par les Sieurs Leydu, Henri Denogent, David Denogent, Légé et Lenoir, membres présents à cette assemblée, lesquels ont décidé de le marquer aujourd'hui.

Les membres de la Municipalité nommés cy-contre se sont transportés dans les Bois de Pins de la Commune, ont marqué aux dits bois à bize des marais quinze mauvais pins, tous marqués de la marque commune, le quel bois le dit Bryand fournier prend l'engagement de couper pendant le courant du présent mois.

La dernière mention sur la construction est datée du 7 janvier 1804 :

Il a été payé de la caisse au carrier de St Cergue seize francs convenus pour une pierre à eaux pour le four qu'il vient d'amener et qui a été reconnue présentement par la commission pour être conforme à la convention faite avec lui, ce dont le fournisseur a donné quittance.

Le paiement des artisans, le 7 février 1804, vide complètement la caisse de la Commune :

... de sorte qu'il a été livré au Citoyen Favre, maître charpentier, pour solde du bâtiment huitante six francs et six sols. Il a été de même réglé compte avec le citoyen Sybold, maître maçon, qui a reçu pour solde cent cinquante six francs treize sols. Tous les deux ont fait leur quittance.

Cet argent a été tiré de la caisse, et comme il n'y en avait pas assez pour les deux paiements, la Commune a emprunté nonante & cinq francs de la caisse de la Bourse des Pauvres.

Le four a rendu de bons et loyaux services durant les XIXème et XXème siècles. A de multiples reprises, nos archives mentionnent durant cette période des réparations au four ou à la cheminée, en raison des fortes contraintes occasionnées par les variations de température.

Finalement, après bien des discussions, le vénérable four a été démoli en automne 2004 pour faire place à la boulangerie/dépôt de pain que nous connaissons aujourd'hui.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Chers habitants et chers lecteurs de Prangins

Par la lecture de ce mémo relatif aux derniers événements et décisions du Conseil communal, je vous convie à une petite séance de rattrapage. En effet, dans la dernière Gazette, nous en étions restés à la séance de mai 2009 et force est de constater que nous sommes déjà bien partis pour l'hiver. Retour en arrière avec un récapitulatif des séances de juin et de septembre. Le Procès-verbal de la séance d'octobre n'étant pas encore adopté par les conseillers communaux à l'heure de mes écritures, les décisions s'y rapportant ne figurent donc pas dans les présentes "brèves".

Conseil communal du 26 juin 2009

Lors de cette séance, deux personnes ont été assermentées : Mme Dominique-Ella Christin, en tant que nouvelle Municipale, en remplacement de M. André Fischer, démissionnaire, et Mme Marie-Madeleine Rickli, nouvelle membre du Conseil communal.

Préavis No 47/09 : rapport de gestion pour l'exercice 2008. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis No 48/09 : comptes de l'exercice 2008. Les comptes sont passés en revue un à un avec, pour résultat final, une approbation par 39 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

Election du Président du Conseil : pour la troisième année consécutive, votre serviteur est reconduit dans ses fonctions par acclamations.

Election du Vice-président du Conseil : M. Claude Perret, également pour la troisième année de suite, est reconduit à ce poste, par acclamation de l'assemblée.

Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants : sont élus, respectivement, MM. E. Bormanand et J.-P. Maret ainsi que Mme L. Gavillet et M. M. von Büren.

Election des membres de la commission de gestion : sont élus Mme H. Fuchs et MM. R. Bernet, B. Cartier, H. Haymoz, A. Liechti, F. Mühlethaler et G. Müller. M. Henri Haymoz est élu Président de cette commission permanente.

Election des membres de la commission des finances : sont élus MM. J. Antoine, J. Auberson, M. Augsburger, R. Pasche et Y. Hervieu. M. Jacques Auberson est élu Président de la CF.



S'en est suivi une soirée gustative au restaurant du Château de Prangins pour l'ensemble des conseillers et des membres de la Municipalité, ceci en signe de remerciement pour le travail accompli tout au long de l'année civique.

Conseil communal du 24 septembre 2009

Suite à l'approbation du PV de la précédente assemblée, le Président passe à l'assermentation de deux nouveaux membres du Conseil. Mme Marie van Leckwyck et M. Roland Haas sont assermentés avec les félicitations de l'assemblée. A noter que dans la

liste des "viennent en suite" il n'y a désormais plus personne pour remplacer d'éventuels démissionnaires. Le Conseil devra donc fonctionner en nombre restreint, ceci jusqu'à une possible élection intermédiaire avant 2011.

Suite à diverses informations tant des membres de la Municipalité que de votre serviteur, le déroulement de la soirée se poursuit avec les préavis suivants :

Préavis NO 49/09 : «Demande d'un crédit d'étude de Fr. 64'000.-- pour la planification des zones à vitesse modérée». Malgré la relative modestie du montant proposé, le débat entre partisans et oppo-

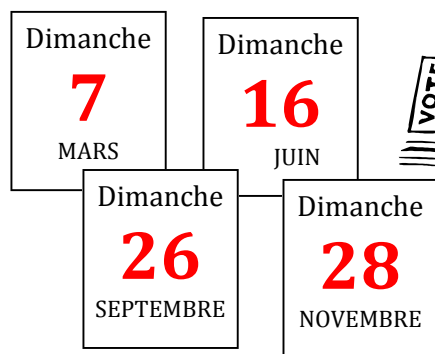
sants dura plus de deux heures et occupa plus de six pages dans le Procès verbal qui s'en suivit. Avec 24 voix pour, 19 non et 5 abstentions, le préavis est accepté.

Préavis NO 50/09 : «Demande d'un crédit complémentaire de Frs 48'100.-- en augmentation du crédit de Frs 119'400.--, qui le porte à Frs 167'500.--, en vue de l'étude de la transformation de l'Auberge». Ce préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

Gilles Mauroux, Président du Conseil

Prochaines dates à agender en 2009 et en 2010

Journées réservées pour des scrutins



Dernière séance du Conseil communal de l'année

Jeudi 10 décembre à 20h00

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques et nous vous invitons cordialement à venir y assister.

Gilles Mauroux,
Président du Conseil communal

EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés



Leticia Oliveira FERNANDES	le 19 août
Timéo PACHE	le 20 août
Loïc LEMIEUX	le 2 septembre
Valentin ALLIMANN	le 7 septembre
Lana AFFOLTER	le 1er octobre
Millie BOCQUET	le 10 octobre
Chloé GREUTERT	le 18 octobre
Emilien TISON	le 7 novembre

Mme Fereshteh BEBAWI GANJOUR	le 19 octobre
Mme Janine SCHMIT	le 16 novembre
M. Ernest AUBERT	le 16 novembre

Ils ont fêté



80 ans

Mme Ruth FILLETTAZ	le 9 octobre
M. Jean-Pierre FRUTIGER	le 3 décembre
M. Pierre CHAVANNE	le 5 décembre

85 ans

M. Claude ROGIVUE	le 12 octobre
-------------------	---------------



Ils nous ont quittés

M. Philippe FLAMENT	le 7 septembre
Mme Rosa SCHLUP	le 17 septembre